

**NOTICE DESCRIPTIVE
POUR
LA POSE DE CLIMATISEURS
MONO BLOC**

**SPC DU CHESNAY TRIANON
RESIDENCES DE PARLY 2**

Représenté par :

Société des Centres Commerciaux
2 AVENUE CHARLES DE GAULLE
78150 LE CHESNAY



SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE.....	3
2.	TYPE DE CLIMATISATION CONCERNE	3
3.	PANNEAU MOBILE POUR LE RACCORDEMENT DU TUYAU D'EVACUATION.....	3
4.	NOTICE DE MONTAGE	4
4.1.	LORS DE LA PREMIERE MISE EN PLACE :	4
4.2.	POUR LA DEPOSE ET LA REMISE EN PLACE ULTERIEURE :	4
4.2.1.	<i>Pour la dépose.....</i>	<i>4</i>
4.2.2.	<i>Pour la remise en place</i>	<i>4</i>
4.3.	PROTOTYPE DU MONTANT EN BOIS.....	5
5.	ANNEXES.....	6
5.1.	ÉLEVATION ET COUPE DU MONTANT BOIS.....	6

1. OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

Le présent document a pour objet la mise en place de climatiseurs mono bloc dans les logements.

Ce document fait foi pour toute demande de mise en œuvre de la part d'un Copropriétaire. Il leur permet de prendre connaissance des normes admises par le SPC (Syndicat Principal de Copropriété) du CHESNAY Trianon pour les résidences de PARLY 2.

2. TYPE DE CLIMATISATION CONCERNE

La mise en place de climatiseurs individuels impliquant un équipement extérieur est interdite, qu'ils soient posés sur un balcon, fixés sur la façade ou posés en toiture.

Seuls sont autorisés les climatiseurs mobiles, intérieurs et qui ont la possibilité de mettre un tuyau d'évacuation dans l'entrebâillement des fenêtres coulissantes toute hauteur.

3. PANNEAU MOBILE POUR LE RACCORDEMENT DU TUYAU D'EVACUATION

Afin d'obtenir une unité esthétique lors de la mise en place du tuyau d'évacuation du climatiseur, un montant en bois devra être placé devant l'entrebâillement de la porte-fenêtre coulissante.

Points à respecter impérativement :

- Positionnement autorisé uniquement sur les portes fenêtres coulissantes,
- Teinte bois pin d'OREGON (essence SIPO) pour les résidences de types 1 et 2, teinte identique à celle de la fenêtre concernée,
- Plaqué d'une feuille d'aluminium naturel anodisé pour les résidences de type 3,
- Conforme au plan joint en annexe.

Ce montant sera fixé mécaniquement à l'aide de vis dans le bâti existant. Des pas de vis pourront être fixés dans le bâti, permettant la mise en œuvre répétée du montant mobile.

NOTAS

- **La dimension de la fenêtre pouvant varier en termes de hauteur, l'entreprise missionnée aura l'obligation de prendre les cotes au préalable.**
- **Attention, il est rappelé que cet élément n'a pas pour vocation à rester positionné de façon définitive sur les portes fenêtres coulissantes. Il devra impérativement être retiré dès que le climatiseur ne sera plus utilisé. La pose sera interdite hors période d'été.**

4. NOTICE DE MONTAGE

4.1. Lors de la première mise en place :

- Mettre des pas de vis dans le bâti existant, à hauteur des percements existants dans le montant mobile,
- Loger le montant en bois entre le rail bas et la traverse haute,
- Fixer le montant en bois à l'aide des 3 vis métaux,
- Création d'une gâche permettant le verrouillage du coulissement.

Il est fortement conseillé, pour cette étape de faire appel à un menuisier qualifié.

4.2. Pour la dépose et la remise en place ultérieure :

4.2.1. Pour la dépose

- Enlèvement des vis en métaux,
- Retrait du montant en bois mobile,
- Fermeture de la baie coulissante dans son état d'origine.

4.2.2. Pour la remise en place

- Ouverture de la baie coulissante,
- Loger le montant mobile,
- Mise en place des vis métaux,
- Fermeture de la baie coulissante jusqu'à l'enclenchement des pênes dans la gâche du montant en bois mobile.

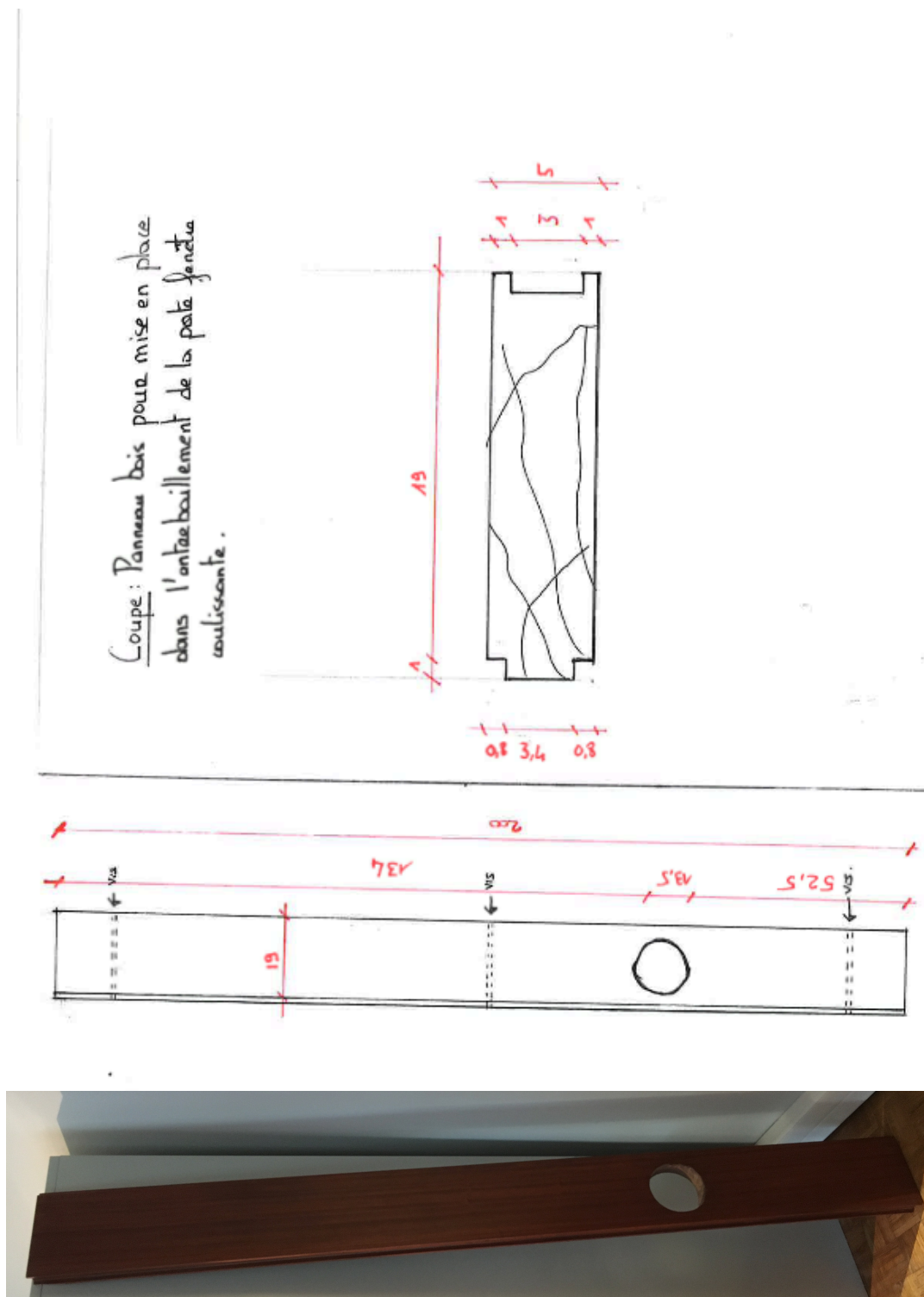
4.3. Prototype du montant en bois



Nota : la teinte du prototype n'est pas contractuelle. Les couleurs de finition devront être de la même teinte que celle de la fenêtre attenante.

5. ANNEXES

5.1. Élévation et coupe du montant bois



ATTENTION : les dimensions devront être adaptées suivant la fenêtre.

Prototype en bois